

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 1 de 24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Réactifs et produits chimiques de laboratoire
Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º
Lieu: N-4050-320 Porto
Téléphone: +351 226002917
E-mail: info@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Internet: www.analytichem.com
Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV
Rue: Industriezone "De Arend" 2
Lieu: B-8210 Zedelgem
Téléphone: +32 50 28 83 20
E-mail: info.be@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Service responsable: AnalytiChem:
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333
1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)
0800 564 402 (CHEMTREC)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 2 de 24

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou de la préparation**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225
Carc. 1A; H350
Acute Tox. 3; H331
Acute Tox. 3; H311
Acute Tox. 3; H301
STOT SE 1; H370
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

méthanol
4-chloroaniline
3,3'-dichlorobenzidine
benzidine
4-chloro-o-toluidine
4-méthyl-m-phénylenediamine
4,4'-diaminodiphénylméthane
aniline

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H350 Peut provoquer le cancer.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient 4-chloroaniline, 3-Chloroaniline, 2,3-dichloroaniline, 2,5-dichloroaniline, 2,6-dichloroaniline, 2,4,6-trichloroaniline; 1-amino-2,4,6-trichlorobenzene, 3-Chloro-2-methylaniline, 3,3'-dichlorobenzidine, 3,4-dichloroaniline, 4-méthyl-m-phénylenediamine, 4,4'-diaminodiphénylméthane, aniline. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 3 de 24

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Étiquetage particulier

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Préparations**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 4 de 24

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-56-1	méthanol			90 - < 95 %
	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370			
106-47-8	4-chloroaniline			< 1 %
	203-401-0	612-137-00-9		
	Carc. 1B, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H350 H331 H311 H301 H317 H400 H410			
108-42-9	3-Chloroaniline			< 1 %
	203-581-0	612-010-00-8		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H319 H317 H373 H400 H410			
95-51-2	2-Chloroaniline			< 1 %
	202-426-4	612-010-00-8		
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Eye Irrit. 2, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H341 H331 H311 H301 H319 H373 H400 H410			
554-00-7	2,4-dichloroaniline			< 1 %
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, STOT SE 1, STOT RE 1, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H302 H370 H372 H411			
608-27-5	2,3-dichloroaniline			< 1 %
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H315 H317 H373 H400 H410			
95-82-9	2,5-dichloroaniline			< 1 %
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 2, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H318 H317 H371 H373 H400 H410			
626-43-7	3,5-dichloroaniline			< 1 %
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 2, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H371 H373 H400 H410			
608-31-1	2,6-dichloroaniline			< 1 %
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H317 H373 H400 H410			
634-93-5	2,4,6-trichloroaniline; 1-amino-2,4,6-trichlorobenzene			< 1 %
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H317 H373 H400 H410			
636-30-6	2,4,5-trichloroaniline; 1-amino-2,4,5-trichlorobenzene			< 1 %
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H373 H400 H410			
634-67-3	2,3,4-Trichloroaniline			< 1 %
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H373 H400 H410			
87-60-5	3-Chloro-2-methylaniline			< 1 %
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1; H302 H314 H334			
87-63-8	2-Chloro-6-methylaniline			< 1 %

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 5 de 24

	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H341 H331 H311 H301 H373 H410		
91-94-1	3,3'-dichlorobenzidine		< 1 %
	202-109-0	612-068-00-4	
	Carc. 1B, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H350 H312 H317 H400 H410		
92-87-5	benzidine		< 1 %
	202-199-1	612-042-00-2	
	Carc. 1A, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H350 H302 H400 H410		
95-69-2	4-chloro-o-toluidine		< 1 %
	202-441-6	612-196-00-0	
	Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H350 H341 H331 H311 H301 H400 H410		
95-76-1	3,4-dichloroaniline		< 1 %
	202-448-4	612-202-00-1	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H318 H317 H400 H410		
95-80-7	4-méthyl-m-phénylenediamine		< 1 %
	202-453-1	612-099-00-3	
	Carc. 1B, Muta. 2, Repr. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H350 H341 H361f H301 H312 H317 H373 H411		
101-77-9	4,4'-diaminodiphénylméthane		< 1 %
	202-974-4	612-051-00-1	
	Carc. 1B, Muta. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 1, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H350 H341 H317 H370 H373 H411		
62-53-3	aniline		< 1 %
	200-539-3	612-008-00-7	01-2119451454-41
	Carc. 2, Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H341 H331 H311 H301 H318 H317 H372 H400 H410		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 6 de 24

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
67-56-1	200-659-6	méthanol	90 - < 95 %
		par inhalation: CL50 = 128,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6000 mg/kg STOT SE 1; H370: >= 10 - 100 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10	
106-47-8	203-401-0	4-chloroaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
108-42-9	203-581-0	3-Chloroaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
95-51-2	202-426-4	2-Chloroaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
554-00-7		2,4-dichloroaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
608-27-5		2,3-dichloroaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
95-82-9		2,5-dichloroaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
626-43-7		3,5-dichloroaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
608-31-1		2,6-dichloroaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
634-93-5		2,4,6-trichloroaniline; 1-amino-2,4,6-trichlorobenzene	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg	
636-30-6		2,4,5-trichloroaniline; 1-amino-2,4,5-trichlorobenzene	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
634-67-3		2,3,4-Trichloroaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
87-60-5		3-Chloro-2-methylaniline	< 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
87-63-8		2-Chloro-6-methylaniline	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
91-94-1	202-109-0	3,3'-dichlorobenzidine	< 1 %
		dermique: ATE = 1100 mg/kg	
92-87-5	202-199-1	benzidine	< 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg Carc. 1A; H350: >= 0,01 - 100	
95-69-2	202-441-6	4-chloro-o-toluidine	< 1 %

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 7 de 24

	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
95-76-1	202-448-4 3,4-dichloroaniline	< 1 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
95-80-7	202-453-1 4-méthyl-m-phénylenediamine	< 1 %
	dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
62-53-3	200-539-3 aniline	< 1 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1316 mg/kg; par voie orale: DL50 = 442 mg/kg STOT RE 1; H372: >= 1 - 100 STOT RE 2; H373: >= 0,2 - < 1	

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin : Méthanol

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant, État semi-conscient

Vertiges, État narcotique

Excitation, Spasmes

État d'ivresse, Vomissement

Maux de tête, Gêne oculaire

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 8 de 24

Moyens d'extinction appropriésJet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Veiller au retour de flamme.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Évacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 9 de 24

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 10 de 24

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
101-77-9	4,4'-Diaminodiphénylméthane	0,01	0,08		VME 8 h	R, S, C1B, M2	
62-53-3	Aniline	2	8		VME 8 h	R, C2, M2, SSC, B	
67-56-1	Méthanol	4	15		VLE courte durée		
		200	260		VME 8 h	R, SSC, B	
		400	520		VLE courte durée		
106-47-8	p-Chloraniline (inhalable)	0,04	0,2		VME 8 h	R, C1B	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-56-1	Méthanol	Méthanol	30 mg/l	U	c, b
62-53-3	Aniline	Aniline (non liée)	1 mg/l	U	b, c
		Aniline (libérée de la forme conjuguée à l'hémoglobine)	100 µg/l	S	c, b
		p-Aminophénol (/g créatinine)	50 mg/g	U	b

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 11 de 24

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-56-1	méthanol			
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	systémique	50 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	260 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	260 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	260 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	260 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	50 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	local	50 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	local	50 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		dermique	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		par voie orale	systémique	8 mg/kg p.c./jour
62-53-3	aniline			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,7 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	15,4 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	4 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		
Milieu environnemental	Valeur		
67-56-1	méthanol		
Eau douce	20,8 mg/l		
Eau douce (rejets discontinus)	1540 mg/l		
Eau de mer	2,08 mg/l		
Sédiment d'eau douce	77 mg/kg		
Sédiment marin	7,7 mg/kg		
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l		
Sol	100 mg/kg		
62-53-3	aniline		
Eau douce	0,001 mg/l		
Eau de mer	0 mg/l		
Sédiment d'eau douce	0,153 mg/kg		
Sédiment marin	0,015 mg/kg		
Intoxication secondaire	2300 mg/kg		
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2 mg/l		
Sol	0,033 mg/kg		

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 12 de 24

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	limpide
Odeur:	comme: Méthanol
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~65 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	~5.5
Limite supérieure d'explosivité:	~44
Point d'éclair:	~10 °C
Température d'auto-inflammation:	~420 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 13 de 24

La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	~128 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible:	
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Facilement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant, Oxydes d'azote (NOx), Chlorate de potassium, Peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène, Acide nitrique, Acide sulfurique, , Halogénure d'acides, Anhydride acétique, Anhydride maléique, Agent réducteur, Acide, Brome, Chlore, Chloroforme, Fluor, Métaux alcalins, Métal alcalino terreux;

10.4. Conditions à éviter

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 14 de 24

d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

Zinc

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Toxique par contact cutané.

Toxique en cas d'ingestion.

Irritation des voix respiratoires

ETAmél calculé

ATE (orale) 102,6 mg/kg; ATE (cutanée) 306,9 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 15 de 24

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-56-1	méthanol				
	orale	DL50 6000 mg/kg	Singe	Amer J Ophthalmol 40: 76-83 (cited in DG)	Determination of the acute toxicity of t
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 128,2 mg/l	Rat	Study report (1980)	Study performed according to internal co
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
106-47-8	4-chloroaniline				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
108-42-9	3-Chloroaniline				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
95-51-2	2-Chloroaniline				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
554-00-7	2,4-dichloroaniline				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
608-27-5	2,3-dichloroaniline				
	orale	ATE 100 mg/kg			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 16 de 24

	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
95-82-9	2,5-dichloroaniline					
	orale	ATE mg/kg	100			
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
626-43-7	3,5-dichloroaniline					
	orale	ATE mg/kg	100			
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
608-31-1	2,6-dichloroaniline					
	orale	ATE mg/kg	100			
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
634-93-5	2,4,6-trichloroaniline; 1-amino-2,4,6-trichlorobenzene					
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
636-30-6	2,4,5-trichloroaniline; 1-amino-2,4,5-trichlorobenzene					
	orale	ATE mg/kg	100			
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
634-67-3	2,3,4-Trichloroaniline					
	orale	ATE mg/kg	100			
	cutanée	ATE mg/kg	300			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 17 de 24

	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
87-60-5	3-Chloro-2-methylaniline					
	orale	ATE	500 mg/kg			
87-63-8	2-Chloro-6-methylaniline					
	orale	ATE	100 mg/kg			
	cutanée	ATE	300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
91-94-1	3,3'-dichlorobenzidine					
	cutanée	ATE	1100 mg/kg			
92-87-5	benzidine					
	orale	ATE	500 mg/kg			
95-69-2	4-chloro-o-toluidine					
	orale	ATE	100 mg/kg			
	cutanée	ATE	300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
95-76-1	3,4-dichloroaniline					
	orale	ATE	100 mg/kg			
	cutanée	ATE	300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
95-80-7	4-méthyl-m-phénylenediamine					
	orale	ATE	100 mg/kg			
	cutanée	ATE	1100 mg/kg			
62-53-3	aniline					
	orale	DL50	442 mg/kg	Rat	Study report (1969)	5 doses, 5 male rats per dose, observati
	cutanée	DL50	1316 mg/kg	guinea pig, rabbit	Toxicology and Applied Pharmacology 7, 5	other: 21 CFR 191.10
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 18 de 24

	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
--	-------------------------------------	-----	----------	--	--	--

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient 4-chloroaniline, 3-Chloroaniline, 2,3-dichloroaniline, 2,5-dichloroaniline, 2,6-dichloroaniline, 2,4,6-trichloroaniline; 1-amino-2,4,6-trichlorobenzene, 3-Chloro-2-methylaniline, 3,3'-dichlorobenzidine, 3,4-dichloroaniline, 4-méthyl-m-phénylenediamine, 4,4'-diaminodiphénylméthane, aniline. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut provoquer le cancer. (4-chloroaniline; 3,3'-dichlorobenzidine; benzidine; 4-chloro-o-toluidine; 4-méthyl-m-phénylenediamine; 4,4'-diaminodiphénylméthane)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes. (méthanol)
yeux, système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (aniline)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Autres informations

Irritation des voix respiratoires

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Organes concernés:

Lésions du foie et des reins

yeux

coeur

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 19 de 24

Information supplémentaire

Irritant, État semi-conscient, Vertiges, État narcotique, Excitation, Spasmes, État d'ivresse, Vomissement, Maux de tête, Gêne oculaire

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-56-1	méthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 15400 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination	other: EPA-660/3-75-00 9, 1975
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 22000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989)	other: DIN 38412 Teil 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC 446,7 mg/l	28 d	Pimephales promelas	SAR and QSAR in Environmental Research,	Calculation performed with ECOSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 208 mg/l	21 d	Daphnia magna	OECD QSAR Toolbox Report (2013)	Toxicity of the target chemical is predi
62-53-3	aniline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 36,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Environ Toxicol Chem 3: 243-254. (1984)	Continuous flow within 96 h
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 175 mg/l	72 h	Chlorella pyrenoidosa	Aquat Toxicol 46(1): 1-10 (1999)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,16 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1998)	other: EPA Daphnia acute toxicity test.
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,39 mg/l	32 d	Pimephales promelas	Study report (1991)	Early life stage test, no further inform
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,016 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1989)	other: 21-day Reproduction Test acc. to
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 65,93 mg/l ()	0,5 h	Photobacterium phosphoreum	REACH Registration Dossier	Method: other: Microtox Test

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 20 de 24

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-56-1	méthanol	-0,77
62-53-3	aniline	0,91

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-56-1	méthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi
62-53-3	aniline	2,6	Danio rerio	Sci Total Environ 10

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1230
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MÉTHANOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3+6.1
Code de classement:	FT1
Dispositions spéciales:	279
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	336
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 21 de 24

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1230
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MÉTHANOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3+6.1
Code de classement:	FT1
Dispositions spéciales:	279 802
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1230
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	METHANOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3+6.1
Dispositions spéciales:	279
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1230
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	METHANOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3+6.1
Dispositions spéciales:	A113
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	352
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible. Toxique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 22 de 24

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

4,4'-diaminodiphénylméthane

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (annexe 3 OChim):

4-méthyl-m-phénylenediamine

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 9, Inscription 13, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 43, Inscription 69, Inscription 75

Information supplémentaire

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Législation nationale

Résorption cutanée/sensibilisation:

Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 23 de 24

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2
Carc. 1A: Cancérogénicité, catégorie de danger 1A
Carc. 1B: Cancérogénicité, catégorie de danger 1B
Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 1
STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 2
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Carc. 1A; H350	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H301	Méthode de calcul
STOT SE 1; H370	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroanilines Mix (25C) solution étalon

Révision: 20.01.2026

Code du produit: AC18.22326

Page 24 de 24

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux central).
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (...) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 4-chloroaniline, 3-Chloroaniline, 2,3-dichloroaniline, 2,5-dichloroaniline, 2,6-dichloroaniline, 2,4,6-trichloroaniline; 1-amino-2,4,6-trichlorobenzene, 3-Chloro-2-methylaniline, 3,3'-dichlorobenzidine, 3,4-dichloroaniline, 4-méthyl-m-phénylenediamine, 4,4'-diaminodiphénylméthane, aniline. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)